



Le Tribunal international de La Haye et le risque de génocide à Gaza

Par [Germán Gorraiz López](#)

Mondialisation.ca, 03 février 2024

[Observateur continental](#) 2 février 2024

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Le quotidien *Haaretz*, dans un éditorial du 8 octobre, a directement [accusé](#) Benjamin Netanyahu d'être «responsable de cette guerre entre Israël et Gaza». De même, l'opinion publique israélienne le tiendrait déjà pour responsable de l'échec retentissant de la sécurité israélienne en sous-estimant les informations égyptiennes.

Ainsi, selon des sources égyptiennes, dix jours plus tôt, ils auraient averti Benjamin Netanyahu que le Hamas préparait une offensive majeure contre Israël, un point qui a été démenti par lui-même dans un tweet dans lequel il accusait les services de renseignement de négligence, parvenant ainsi à contrarier les puissants services du Mossad israélien.

La Cour de La Haye aurait donné son aval au génocide de la population de Gaza. De même, Benjamin Netanyahu serait déjà acculé par le rejet de la communauté internationale face à la violation flagrante des droits de l'homme à Gaza avec 24.448 morts et 61.504 blessés [civils palestiniens](#), ce qui a donné lieu à la présentation de l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de La Haye (CIJ), d'un procès contre Israël pour un prétendu «crime de génocide». Le verdict dudit tribunal aurait pu contraindre Benjamin Netanyahu à mettre un terme à l'invasion de Gaza et à décréter un cessez-le-feu permanent, la libération des otages détenus par le Hamas et l'entrée d'une aide humanitaire d'urgence à Gaza sous forme de nourriture, de carburant et de fournitures médicales pour près de 1 million de Palestiniens confinés dans un espace de 7 km² à côté du poste frontière de Rafah. Cependant, la décision salomonienne de la Cour internationale de La Haye en n'exigeant pas un cessez-le-feu immédiat conduira à la poursuite de l'invasion militaire israélienne de Gaza jusqu'à sa destruction totale, donc de facto, la Cour de La Haye aurait donné son aval au génocide de la population de Gaza.

Cependant, la désaffection envers Benjamin Netanyahu au sein de la société israélienne augmenterait, car celle-ci ne peut pardonner les échecs sécuritaires de la défense israélienne qui auraient conduit au meurtre de 1.400 Israéliens et à l'enlèvement de 220 personnes par le Hamas. Ainsi, selon une enquête du Jerusalem Post, 80 % des personnes interrogées [affirment](#) que «le gouvernement est le principal responsable de l'infiltration des militants palestiniens» et 56 % estiment que «Netanyahu devrait démissionner à la fin de la guerre actuelle».

Dans ce contexte, nous assistons à la mort malheureuse par Tsahal de trois des otages juifs, les confondant prétendument avec des membres du Hamas, d'où la mobilisation des proches des personnes kidnappées par le Hamas devant la résidence de Benjamin

Netanyahou, qui les rendent «personnellement responsables de son retour vivant chez lui». Tout cela pourrait conduire à la démission de son gouvernement après l'invasion de Gaza et à la convocation ultérieure de nouvelles élections qui faciliteraient la formation d'un gouvernement de salut dont la tâche principale serait d'essayer de rééditer les accords d'Oslo qui permettent la coexistence pacifique de deux peuples dans deux États.

Germán Gorraiz López, *analyste politique*

La source originale de cet article est [Observateur continental](#)
Copyright © [Germán Gorraiz López](#), [Observateur continental](#), 2024

Articles Par : [Germán Gorraiz López](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca